

ARRETE MUNICIPAL N°45/2025

Portant réglementation de la circulation et du Stationnement parking Place de l'Eglise durant La Commémoration de l'Armistice

Le Maire de la commune de FOLSCHVILLER

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2, L2213-3 ;

Vu l'article L181-38 et l'article 131-3 du Code des Communes ;

Vu les textes réglementaires d'applications formant ensemble du Code de la Route ;

Vu la loi N°66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs de Police conférés aux Maires en matière de circulation ;

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés en date du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière ;

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes ;

Vu la **Commémoration de l'Armistice le mardi 11 novembre 2025** ;

Vu qu'il incombe à l'autorité municipale d'organiser la sécurité en ville lors de manifestations importantes ;

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et la circulation seront interdits, Place de l'Eglise et la circulation sera interdite rue du Fahrweg de l'intersection de la rue de Lelling au croisement avec la rue Principale le mardi 11 novembre 2025 de 08h00 à 12h00.

Les déviations se feront par les rues : Principale et des Pompiers.

Article 2 : La signalisation des prescriptions visées aux articles ci-dessus sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur par **les services de la ville**.

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Folschviller, tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Folschviller
- Mrs COLANTONIO Dominique et GULDNER Marc – Adjoints au Maire
- Monsieur LAUER Sylvain – Lieutenant des Pompiers de Folschviller + Service Technique
- Madame APPEL Rita – Service Technique –
- Police Municipale Folschviller
- Affichage en Mairie
- Registre des arrêtés Municipaux

Fait à Folschviller, le 30 octobre 2025

Le Maire,
Didier ZIMNY

